

SÉANCE DU 2022-08-01

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le premier jour du mois d'août deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SERGE LÉVESQUE, SERGE IMBEAULT, AUBERT TURCOTTE ET JEAN-MARC FOURNIER. Le directeur général et secrétaire-trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 2022-08-01**

2022-08-154

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022
3. Adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois
5. Dérogation mineure : Johanne Corriveau
6. Travaux rue Valcourt
7. Travaux sur Chemin Nord
8. Abat-poussière
9. Décompte no 2 Chemin Nord
10. Thermopompe : Centre des loisirs
11. Projet de règlement 557-22
12. Avis de motion
13. Projet bibliothèque
14. Mandat architecture MB
15. Décompte no 1 aménagement paysager
16. Formation éthique et déontologie
17. Don
18. Correspondance
19. Varia
 - a. ...
 - b. ...
 - c. ...
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter l'ordre du jour.

2022-08-155

2. Adoption du procès-verbal du 04 juillet 2022

Monsieur le conseiller Serge Imbault propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement d'adopter le procès-verbal du 2022-07-04 tel que rédigé.

2022-08-156

3. Lecture et adoption des comptes du mois

AIR LIQUIDE	55.88
ALIMENTATION N.M. INC.	32.70
AQUATECH	624.79
AQUAZONE	61.37
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	119.60
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	23 955.15
CARQUEST PIECES D'AUTOS	367.52
CONVAL QUEBEC	666.86
DLL FINANCIAL SOLUTIONS PARTNER	342.62
FQM	2 851.48
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	40.00
FORM-ÉVAL	4 263.04
FUSION ENVIRONNEMENT INC	6 070.68
JEAN-PHILIPPE GAGNÉ	10 497.22
YVETTE GAGNON	163.87
GAGNON LA GRANDE QUINCAILLERIE	53.68
GLS	369.24
GROUPE ARCHITECTURE MB INC	270.19
H2LAB	89.80
HARNOIS ÉNERGIE	11 760.91
HYDRO QUEBEC	1 877.47
J. F. EXCAVATION & SERVICES	5 605.03
LACOOB PURDEL	1 302.37
STEVE LAJOIE	2 052.30
LIBERTEVISION INC.	275.94
MALLETTE	316.18
MEDIAL SERVICES-CONSEIL-SST	366.67
MRC DE LA MATAPÉDIA	37 296.23
MUNICIPALITÉ DE STE-IRÈNE	330.00
PG SOLUTIONS INC	97.73
SIGNEL SERVICES INC	2 536.24
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	91.70

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois d'aout 2022 pour un total de 114 845.51\$ et d'en autoriser le paiement.

4. Période de questions sur les comptes du mois

Monsieur le maire Jean-Côme Lévesque répond aux questions sur les comptes du mois.

2022-08-157

5. Dérogation mineure : Johanne Corriveau

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'accorder une dérogation mineure au propriétaire du lot 4451754 situé au 35 rang Valcourt, demande une dérogation afin

d'autoriser que le garage ne soit pas localisé en cours latérales ou arrière que le garage ait une superficie de 139.36 mètres carrés que le garage ait une hauteur de 7.02 mètres que le garage ait une porte de 3.05 mètres de hauteur

6. Travaux rue Valcourt

Remis à une date ultérieure

2022-08-158

7. Travaux chemin Nord

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de confirmer notre intention d'effectuer les travaux sur le Chemin Nord de la rivière Humqui jusqu'à la limite de la Ville d'Amqui.

2022-08-159

8. Abat-poussière

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement d'autoriser l'épandage d'abat poussière sur différentes routes de la municipalité.

2022-08-160

9. Décompte no 2 Chemin Nord

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement d'autoriser un paiement au montant 565 900.69\$ pour les entreprises L. Michaud pour le décompte no 2 : Chemin Nord de la Rivière

2022-08-161

10. Thermopompe : Centre des loisirs

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de demander des soumissions pour l'achat et l'installation d'une thermopompe au Centre des loisirs Léonais

2022-08-162

11. Projet de règlement 557-22

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte dépose le projet de règlement 357-22 et en explique les principaux points.

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le présent règlement abroge le règlement 291 qui décrétait une dépense et un emprunt de 320 910.00\$ et qui était rédigé comme suit.

« ARTICLE 1. Le conseil municipal décrète des travaux de construction d'un réseau de chaleur à la biomasse forestière.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 320 910 \$ pour les fins du présent règlement, et ce, tel que figure dans l'estimation des coûts en immobilisation dudit projet; estimation ayant été conçue et rédigée par la firme Gestion Conseils PMI qui a été déposée aux archives de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand et qui est jointe au présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 320 910 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des

échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur de chaque année.

ARTICLE 5.S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. »

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

12. Avis de motion

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Aubert Turcotte qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 357-22

2022-08-163

13.Projet bibliothèque

Objet : Demande d'aide financière pour le projet Relocalisation de la bibliothèque de Saint-Léon-le-Grand déposée dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser le projet Relocalisation de la bibliothèque de Saint-Léon-le-Grand estimé à 912 923.00\$;

Considérant que le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

Considérant que la bibliothèque offre présentement 2 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 9 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque';

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement ;

de déposer une demande d'aide financière de 380 000.00 \$ dans cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet Relocalisation de la bibliothèque de Saint-Léon-le-Grand;

de mandater Monsieur Jean-Noël Barriault a signé toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

de hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 10 heures par semaine dès la fin du projet';

d'assumer une part estimée à un minimum de 532 924 \$ dans la réalisation du projet;

d'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

2022-08-164

14. Mandat architecture MB

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement de mandater architecture M.B. pour les travaux au bureau municipal

2022-08-165

15. Décompte no1 : Aménagement paysager

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'autoriser un paiement a Délanger Aménagement paysagé au montant de 62 449.80\$ pour le décompte no1 : Aménagement paysager.

16. Formation éthique et déontologie

Le directeur général et greffier trésorier confirme que le maire et les six conseillers ont participé à une formation sur l'éthique et déontologie municipale.

2022-08-166

17. Don

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'accorder un don de 100.00\$ à Mario Lapointe pour l'organisation d'une partie de balle le 27 et 28 août 2022

2022-08-167

18. Correspondance

La correspondance est lue

19. Varia

Il n'y a pas de varia

20. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions du public

2022-08-168

21. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque
Maire

Jean-Noël Barriault
Directeur général greffier trésorier

